INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

DECISION N° 2023-S-13

LA DIRECTRICE DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE,

VU le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L 642-11 et R 642-24,

VU l'arrêté du 12 janvier 2023 nommant Madame Carole LY directrice de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

VU la décision de nomination de Madame Emmanuelle VERGNOL au poste de déléguée territoriale de l'unité Auvergne-Limousin,

VU la décision de nomination de Monsieur Dominique LANAUD au poste de délégué territorial adjoint de l'unité Auvergne-Limousin,

VU la décision 2022-10 du 27 décembre 2022 relative à l'organisation et à l'implantation des services territoriaux de l'INAO,

VU l'instruction de service INAO-IS-2020-01 du 10 janvier 2020 relative aux modalités d'autorisations et de délégations de signature,

DECIDE

- ARTICLE 1 -
Délégation de signature est donnée à Madame Emmanuelle VERGNOL, déléguée territoriale pour la délégation territoriale Auvergne-Limousin à l'effet de signer au nom de la directrice de l'INAO, et dans la limite de ses attributions, les documents du ressort de ladite délégation territoriale dans les limites et conditions définies par l'instruction de service INAO-IS-2020-01 du 10 janvier 2020.

- ARTICLE 2 -
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Emmanuelle VERGNOL, délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique LANAUD, délégué territorial adjoint pour la délégation territoriale Auvergne-Limousin, à l'effet de signer au nom de la directrice de l'INAO, les documents du ressort de ladite délégation territoriale dans les limites et conditions définies par l'instruction de service INAO-IS-2020-01 du 10 janvier 2020.

- ARTICLE 3 -
En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux articles précédents, délégation de signature est donnée à Madame Astrid DELORD, ingénieure territoriale, à l'effet de signer au nom de la directrice de l'INAO, les documents du ressort de ladite délégation territoriale dans les limites et conditions définies par l'instruction de service INAO-IS-2020-01 du 10 janvier 2020.

Fait à Montreuil, le 17 janvier 2023
La Directrice de l'INAO,

Carole Ly

Carole LY

INAO
12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL CEDEX - FRANCE
TEL. +33 (1) 73 30 38 00 / TELECOPIE : +33 (1) 73 30 38 04
www.inao.gouv.fr